

autre formule qui sera de nature à donner plus de justice aux producteurs du Québec et des provinces Maritimes, et j'en remercie d'avance le ministre. Mais j'espère qu'en même temps, nous aurons le bonheur d'apprendre qu'enfin, après 30 ans d'attente, l'Office canadien des grains de provende, qui a une mission bien spéciale à remplir, la remplira de façon adéquate.

Dans un mémoire présenté au comité permanent de l'agriculture par l'Office canadien des provendes, on peut lire, et je cite:

Avant la création de l'Office, les éleveurs faisaient face de temps à autre à des pénuries de stocks à la Tête des Grands Lacs.

C'est vrai.

Par ailleurs, on assistait assez fréquemment à des montées appréciables de prix pendant les mois d'hiver...

C'est encore vrai.

... dans les ports du Saint-Laurent. Ces prix ont augmenté jusqu'à \$4 à \$8 la tonne et cette situation suscitait du mécontentement parmi les éleveurs de bétail et de volaille de l'Est, et l'on entendait souvent dire que les exportations obtenaient un meilleur traitement que les besoins intérieurs. Cette opinion était basée sur les embouteillages qui survenaient à la Tête des Lacs et dans les élevateurs terminaux.

L'honorable député qui a proposé la motion parlait tantôt des avantages dont avaient bénéficié les éleveurs de la province de Québec, des générosités de l'Office canadien des grains de provende, et j'ai cru comprendre—si je me trompe, il me corrigera,—qu'au cours des deux derniers mois, n'eût été la générosité de la Commission canadienne du blé, les animaux de la province de Québec auraient certainement manqué de nourriture.

Monsieur le président, quant à la Commission canadienne du blé, je voudrais qu'elle soit uniquement au service des producteurs de céréales des provinces de l'Ouest, et s'ils ont en même temps l'avantage de vendre plus cher à l'étranger—ce qui est tout à fait normal, puisque tout le monde travaille pour avoir plus,—nous devons faire attention, car nous pouvons nous faire jouer un tour avec cela.

Il est bien beau de vendre plus cher ailleurs, mais si, par le fait même, on détruit nos productions au Canada, après cela, on sera obligé d'importer, et alors, on nous vendra aux prix qu'on aura vendus, et l'on sera peut-être dans une situation désavantageuse.

J'entendais l'honorable député de Crowfoot (M. Horner) dire tantôt, qu'il ne propose pas de solution. Monsieur le président, à mon avis, la solution proposée par l'UPA, par la Fédération canadienne de l'agriculture, avant la scission qui a eu lieu, à Ottawa, entre l'UPA et la Fédération canadienne de l'agriculture, était bonne; on proposait qu'il doit exister une différence entre le prix du boisseau de céréales dans l'ouest et dans l'est, mais pas une différence d'un dollar!

Selon une étude du problème, on reconnaît qu'il peut exister une différence de 30 à 32c. le boisseau. Cela peut varier. La différence peut être moindre, mais si elle est supérieure à cela, c'est injuste. Alors, il n'appartient pas au producteur de céréales de subir la perte. C'est là qu'intervient le gouvernement central. Il est au centre pour essayer de donner justice à droite et à gauche, à l'est et à l'ouest.

Si les producteurs de céréales de l'Ouest sont perdants, il appartiendrait alors au gouvernement central de voter les crédits nécessaires, les mettant à la disposition de la Commission canadienne du blé pour compenser les pertes aux producteurs de céréales de l'Ouest. Alors, ils ne produiraient pas à perte; ils seraient non pas avantagés, mais

Grains fourragers

traités équitablement, et les producteurs de l'Est pourraient s'approvisionner à des prix leur permettant de subir la concurrence dans le domaine de la volaille, du bœuf ou du porc, pour produire à un prix égal à celui fixé par les producteurs des autres provinces.

Voilà la solution proposée, et je la fais mienne; je me fais un devoir ce soir, à titre de député d'une circonscription rurale, de demander encore une fois certaines choses à l'honorable ministre de l'Agriculture. Il me regarde avec un large sourire; je vois venir quelque chose dont on va être fier, je l'espère.

A tout événement, j'aime remercier quand des remerciements sont mérités, mais je n'hésite pas à dire franchement ce que je pense lorsque je suis déçu. Je ne veux pas dire d'avance des choses désagréables au cas où je serais déçu, parce que j'espère ne pas l'être.

J'espère que, d'ici quelques jours, le Canada aura enfin une politique des grains de provende qui soit véritablement juste; j'espère aussi qu'on tiendra compte de toutes les provinces et, à ce moment-là, monsieur le président, je suis convaincu que l'industrie agricole, la principale, la meilleure, pourra espérer des jours meilleurs, survivre et, ainsi, intéresser les jeunes à assurer sa survivance.

● (2100)

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, une des parties de la motion dont nous sommes saisis ce soir, affirme en particulier que des difficultés surviennent parce que nous n'avons pas annoncé de politique nouvelle sur les grains fourragers et qu'on discute et s'excite beaucoup, surtout dans les trois provinces des Prairies, à cause de certaines rumeurs concernant cette politique.

Nous voulions, auparavant, annoncer une politique des grains fourragers relativement à leur mise en marché intérieure. Telle était notre première intention. Il est assez ironique que nous en ayons en grande partie décidé autrement parce qu'un certain nombre de gens, dont le chef du NPD en Saskatchewan, nous l'ont demandé après avoir appris que nous pourrions annoncer une politique de ce genre avant la conférence qui se tiendra du 24 au 26 juillet. Nous avons dit que nous l'annoncerions et que nous étions prêts à discuter cette politique et ses conséquences lorsque nous rencontrerions les premiers ministres provinciaux à Calgary. Le premier ministre de la Saskatchewan nous a très vivement demandé de ne pas faire cette déclaration avant aujourd'hui, et nous avons décidé d'accéder à sa demande. Nous pensions que cela nous donnerait assez de temps pour que d'autres discussions sérieuses à ce sujet aient lieu entre le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et ses homologues à la réunion qui doit avoir lieu le 25 juillet.

Les difficultés que je rencontre ce soir viennent du fait qu'en n'annonçant pas de politique, je ne puis la développer. Je ne puis que donner certaines idées tout en essayant de dire ce qu'elle est et ce qu'elle n'est pas, sans faire de déclaration définitive ce soir. Ce que nous essayons de faire est clair et je saurais gré aux députés de l'opposition de nous déclarer franchement s'ils sont d'accord ou non sur certaines des questions fondamentales qui existent dans ce domaine.

Le discours du trône a indiqué que le gouvernement appuie le principe que les prix des grains fourragers vendus aux éleveurs de bétail dans les diverses régions du Canada doivent être établis sur une base équitable. Il a